

LYON, lundi 13 février 2023

A l'attention de :

- M. Grégory DOUCET, maire de Lyon
- MM. Mohamed CHIHI & Valentin LUNGENSTRASS, adjoints au maire de Lyon

Objet : vitesse excessive quai Pierre Scize – 69005 LYON

Monsieur le Maire,
Messieurs les Adjoints,

Le 2 août 2022, les autorités préfectorales ont décidé de supprimer et d'enlever le radar-sanction installé depuis dix ans devant le 85 quai Pierre Scize dans le 5ème arrondissement.

Très rapidement, malgré une limitation de la vitesse à 30 km/h sur le quai, la vitesse des motards, des automobilistes et des livreurs a dépassé les 50 km/h et parfois même les 80 km/h, notamment dans la très grande ligne droite allant du 106 au 72 du quai.

Face à ce constat quotidien et incontestable, le Conseil de quartier Quartiers Anciens et l'association Les Droits du piéton se sont réunis pour envisager et formuler des propositions afin que le quai Pierre Scize redevienne une voie urbaine où la sécurité ainsi que la tranquillité des piétons et des habitants soient totalement respectées.

Dans ce but, nous vous écrivons pour vous présenter nos cinq propositions. Elles ont des coûts de mise en place et d'entretien très différents mais chacune d'entre elles aura son utilité.

1. La suppression du feu tricolore

Le radar supprimé était installé quelques mètres avant un feu tricolore qui est à 99% du temps au vert car muni d'un bouton-poussoir pour piétons puisqu'il n'existe aucune voie transversale à cet endroit du quai. Or, comme chacun sait, un feu tricolore constamment au vert est un accélérateur de vitesse dans la mesure où le conducteur d'un véhicule motorisé ne veut pas être stoppé par un passage du feu à l'orange, puis au rouge.

2. Le maintien du feu tricolore avec programmation au rouge

Nous pouvons aussi envisager le maintien de ce feu tricolore mais, dans ce cas, nous demandons qu'une fréquence périodique soit programmée pour un passage automatique à l'orange, puis au rouge de ce feu. Et ce même si aucun piéton ne se présente pour traverser sur le passage-piéton situé juste après le feu tricolore.

3. Le feu « vert-récompense »

L'arrêté du 9 avril 2021, modifiant l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, autorise l'usage de signaux lumineux tricolores dits R22 pour réguler la vitesse des véhicules. L'implantation de ces feux ne peut se faire qu'en section courante, c'est-à-dire hors intersection et hors passage-piéton. La stratégie de régulation utilisée se nomme « vert-récompense » : le feu est au rouge et passe au vert pour les véhicules roulant à la bonne vitesse.

Ce moyen permettrait une bonne régulation de la vitesse en étant installé juste au milieu de la grande ligne droite du quai Pierre Scize évoquée dans l'introduction.

4. La création d'un plateau traversant avec ou sans feu tricolore

Dans le 5ème arrondissement, sur la rive droite de la Saône, il existe quatre plateaux traversants :

- un devant le 25 du quai Fulchiron
- un au croisement du quai Fulchiron / place François Bertras
- un devant le Palais de Justice quai Romain Rolland
- un au droit du 55 quai Pierre Scize

Ces plateaux traversants sont un aménagement de voirie qui limite de manière incontestable la vitesse de tous les véhicules, y compris celle des motos et des scooters (au contraire du « coussin berlinois »).

5. Remettre la vitesse à 50 km/h et réinstaller le radar

Nous avons enfin aussi envisager en dernière possibilité que la limitation de vitesse sur le quai Pierre Scize soit de nouveau à 50 km/h mais à la condition sine-qua-none que le radar soit réinstallé au même endroit où il était implanté avant sa suppression.

Dans l'espoir qu'une de ces cinq propositions retiendra toute votre attention, nous vous adressons, Monsieur le Maire de Lyon, Messieurs les Adjointes, nos sincères et respectueuses salutations.

**M. Yves DÉAL
Président du CdQ Quartiers Anciens**

**M. Pierre RAUZADA
Président des Droits du piéton**

Copie pour information :

- Mme Nadine GEORGEL, maire du 5ème arrondissement**
- Mme Marielle PERRIN, adjointe à la maire du 5ème arrondissement**
- M. Norbert KELLER-MAYAUD, directeur Mobilité Urbaine – Ville de Lyon**
- Le Progrès**